

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 1^{er} septembre 2016

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 18

ARRÊTÉ

portant désignation des membres du jury du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2017.

Du 27 juin 2016

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

ARRÊTÉ portant désignation des membres du jury du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2017.

Du 27 juin 2016

NOR D E F C 1 6 5 0 9 5 1 A

Référence de publication : BOC n° 40 du 1^{er} septembre 2016, texte 18.

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 66-474 du 5 juillet 1966 modifiée, portant création du corps militaire du contrôle général des armées ;

Vu le décret n° 2008-951 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire du contrôle général des armées ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2003 modifié, fixant l'organisation du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées ;

Vu la décision du 16 juin 2016 (A) modifiée, portant ouverture en 2017 d'un concours pour le recrutement de contrôleurs adjoints des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le jury du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2017 est composé ainsi qu'il suit :

- président : M. **Le Guen** Franck, contrôleur général des armées ;

- membres titulaires :

- civils :

- M. **Scannavino** Aimé, professeur des universités ;

- M. **Drago** Guillaume, professeur des universités ;

- militaires :

- M. **Leyssène** Philippe, contrôleur général des armées ;

- M. **Tenneroni** Jean, contrôleur général des armées ;

- M. **Weber** Philippe, contrôleur général des armées.

En cas d'empêchement durant les épreuves de M. **Le Guen** Franck, contrôleur général des armées, la présidence du jury sera assurée par M. **Leyssène** Philippe, contrôleur général des armées.

Art. 2. En cas d'empêchement d'un membre du jury avant le début des épreuves, les membres suppléants seraient :

- président : M. **Le Bec** Joël, contrôleur général des armées ;
- membres civils :
 - M. **Plessix** Benoît, professeur des universités ;
 - M. **Gaumont** Damien, professeur des universités ;
- membres militaires :
 - M. **Dudognon** Jean-Pierre, contrôleur général des armées ;
 - M. **Caroulle** François, contrôleur général des armées.

Leur désignation serait, en cas de besoin, prononcée par un arrêté spécifique.

Art. 3. Le contrôleur général des armées, chef du contrôle général des armées, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du contrôle général des armées,*

Jean-Robert REBMEISTER.